

**DELIBERATION****2024/09****COTISATIONS STATUTAIRES 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 7, Représentés : 3, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Monsieur le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache prévoit que la contribution des Communautés de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache est calculée au prorata du nombre d'habitants et invite le Comité syndical à fixer le montant de cette contribution, chaque année.

Considérant le budget prévisionnel du Pays de Thiérache au titre de l'année 2024, il est proposé de fixer le montant de la cotisation statutaire pour 2024 à 13.08 € par habitant, décomposé comme suit :

- 3.86 € pour les frais de structure ;
- 3.76 € pour le plan d'actions 2024 du Pays de Thiérache ;
- 5.46 € pour le financement de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

Le nombre d'habitants est déterminé sur la base de la population INSEE 2023 et s'élève à 72 100 habitants répartis comme suit selon les 4 Communautés de communes :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 27 033
- Communauté de communes des Trois Rivières : 21 297
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 16 838
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 6 932

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

ACCEPTE d'intégrer dans le montant des cotisations statutaires le coût du plan d'actions annuel 2024 du Pays de Thiérache ;

INDIQUE que le plan d'actions 2024 du pays de Thiérache restera soumis à une présentation au cours d'une réunion de conseil communautaire des 4 Communautés de communes composant le Pays de Thiérache ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20240412-09_2024-DE

FIXE ainsi le montant de la cotisation statutaire à 13.08 € par habitant pour l'année 2024 ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des cotisations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le

Et publication le